

Anor *infos*

30

Préservons, protégeons l'eau

P.19

> DOSSIER

La Maison France Services
P.12 et 13

DOSSIER
P.12-13




PRATIQUE
**mairie**

5 et 5 Bis Rue Léo Lagrange
B.P. 3 - 59186 ANOR
03 27 59 51 11
www.anor.fr
contact-mairie@anor.fr

OUVERT LUNDI

de 8h30 à 12h - de 14h à 18h

OUVERT DU MARDI AU VENDREDI

de 8h30 à 12h - de 14h à 17h30

FERMÉE LE SAMEDI**application mobile****"My Anor"**

téléchargeable sur

Google Play**App Store**

Attention, durant la période estivale, la Mairie sera ouverte au public uniquement le matin du 03 juillet au 31 août 2023 inclus


Le Mot du Maire	3
Etat Civil	4
Extraits des Conseils Municipaux	5 > 10
Information - Population	11
Dossier	12/13
Environnement	14/15
Jeunesse	16/17
CCAS - Solidarité	18
Information - Population	19
Résidence Le Clos des Forges	20
La vie locale associative	21
Nouveaux commerces	22
Information - Population	23
Travaux - Réalisation	24/25
Festivités passées	26/27
Festivités à venir	28



36 rue Pasteur - 59186 ANOR

03 27 59 36 36

le36@ville-anor.fr

 Le 36 Anor

ALSH
Ludothèque
Médiathèque

Jours et horaires d'ouverture au public

mercredi et vendredi


> ouverture non-stop de 9h à 20h

mardi, jeudi et samedi matin

> de 9h à 11h30

jeudi après-midi > de 15h à 18h
Syndicat d'initiative d'Anor
et du Pays d'Oise

La Malterie
Espace Michel Vanderplancke
16 rue du Général de Gaulle
59186 ANOR

03 27 59 57 69
 Anor Syndicat D'initiative
si.anor59186@gmail.com
OUVERT AU PUBLIC**mardi et jeudi** > de 14h à 16h**vendredi** > de 10h à 12h et de 14h à 16h**samedi** > sur rendez-vous**PERSONNES À CONTACTER**Jean-Claude COUTURE > **03 27 59 60 93**
ESPACE France
SERVICES d'ANOR

9, Rue Georges Clémenceau
59186 ANOR
(Bureau de Poste d'Anor)

03 27 53 69 88

anor@france-services.gouv.fr


France
services
HORAIRES D'OUVERTURE**lundi** > de 10h à 12h**mardi, jeudi et vendredi**

> de 9h à 12h et

de 13h30 à 16h30

mercredi et samedi > de 9h à 12h
Vos commerces en période estivale

Boulangerie « Au plaisir du goût »
Ouvert tout l'été
le matin de 7h à 13h (sauf le lundi)

Boulangerie « L'Anor Exquis »
Fermé le 30 juillet
et du 23 août au 06 septembre inclus

Aux délices d'or (Mme Oriane TROCLET)
Fermeture du 23 juillet au 15 août inclus

Carrefour Contact
Ouvert aux horaires habituels

La Frite Rit chez Guillaume
Ouvert aux horaires habituels

American Burger
Fermé du 24 juillet au 02 août inclus

L'Élisée
Fermé du 20 au 30 août inclus

Pharmacie des Forges
Ouvert aux horaires habituels

Le bien-vivre à Anor

Madame, Monsieur, Chère Anorienne, Cher Anorien,

C'est un réel plaisir de vous retrouver au-travers de cet édito d'été. Les beaux jours sont annoncés !

J'espère que vous pourrez en profiter en famille, avec vos proches et vos amis, tout en appréciant la qualité de notre environnement que beaucoup nous envie.

« **Le bien-vivre à Anor** » reste notre priorité et notre engagement, **nous y tenons, soyez-en certains !**

Comme vous pouvez le constater au quotidien, notre Commune d'Anor se singularise par son dynamisme et son attractivité.

L'écoquartier de la Verrerie Blanche connaît un « succès fou » et accueille des structures intégrées (CESER, CERRD, CAUE...) et de nombreux visiteurs d'autres territoires, curieux d'en **découvrir l'originalité**.

La 2^e phase se finalise et dans les prochains mois, de nouvelles familles s'approprient les lieux et intégreront les nombreuses activités proposées.

Nous en parlions depuis longtemps, la **Rue d'Hirson** fait « peau neuve » au sens propre comme au sens figuré avec ce **long trottoir de quelque 600 mètres**. Dans un premier temps, l'entreprise DE BARBA a concrétisé le bordurage, rétrécissant la chaussée afin d'en **limiter la vitesse**. Le Département du Nord quant à lui va reprendre la main dans la foulée avec un nouveau tapis d'enrobé. Et enfin, cette année et début 2024, notre service technique finalisera les aménagements par la pose d'une haie protectrice et la réalisation d'un trottoir aux normes en sol perméable facilitant l'infiltration. Les personnels se sont pour cela entraînés en rénovant qualitativement les trottoirs de la Rue de Milourd, situés juste à proximité du chantier. En évoquant **Milourd**, rendez-vous vous est donné pour la reprise du chantier en septembre avec l'épaulement de la digue, côté



parc. Ce dernier pourra ensuite être remis en service avec la création de parcours insolites en valorisant la flore et la faune, particulièrement présentes sur ce site historique, tout en rendant hommage à ces cohortes d'ouvriers qui ont marqué notre Commune. Encore un beau chantier participatif !

Cette-fois, nous y sommes ! Cet équipement social manquait cruellement aux familles. Après de nombreuses démarches administratives, financières, partenariales, la **micro-crèche**, (près de la Résidence du Bocage) va sortir de terre. Tous les voyants sont au vert ! Le terrassement amorcera le début de chantier dans les prochains jours, et début septembre les entreprises retenues prendront la main pour une année de travaux. Là aussi, c'est un nouveau challenge d'un **service de proximité pour notre population**.

Il y en a encore beaucoup de sujets à aborder. Je vous laisse le plaisir de la découverte au travers des différents articles. J'en profite pour remercier toutes celles et tous ceux qui œuvrent au quotidien dans la dynamique de notre belle Commune d'Anor. Vous pouvez être fiers de votre engagement, chaque pierre apportée renforce notre image.

Bien évidemment, vous pouvez nous faire remonter vos observations, vos critiques, vos propositions, au travers des différents moyens mis à votre disposition.

Vous souhaitant un très bel été et restant à votre disposition.

Bien fidèlement.

★ **Jean-Luc PERAT**,
Maire d'Anor
1^{er} Vice-Président de la C.C.S.A



DU 25 novembre 2022 au 27 juin 2023

★ Bienvenue à

12/01/2023	Albane BASTAERT
15/01/2023	Victoria CHABANNY
29/01/2023	Adonis QUINZIN
05/02/2023	Shayzko HERBIN
17/02/2023	Léandre CLÉMENT
21/02/2023	Lyna DELAPORTE
07/03/2023	Bertille LIENARD
17/03/2023	Rose CHIKH
01/04/2023	Lenny TAIN
04/04/2023	Kameron LEDUC RACELMA
10/04/2023	Kaynan HARBONNIER
12/04/2023	Olivier PETIT
18/04/2023	Eliott EUVRARD
14/05/2023	Martin, Eva et Raphaël BIRONNEAU
17/05/2023	Noha DIVRY
22/05/2023	Arthur TUTIN
16/06/2023	Nahim PAPON

★ ILS SE SONT UNIS

24/12/2022	Logan LABROCHE et Dolorès DUFRESNE
29/04/2023	Emmanuel MICHEL et Caroline LÉVÊQUE
27/05/2023	Valentin BERTEAUX et Lilia HAMDJ

★ NOS CONDOLÉANCES aux familles et amis de

15/12/2022	Nadine MAURCOT
17/12/2022	Jean-Claude BERGER
22/12/2022	Jean-Paul QUILLET
30/12/2022	Gisèle FOUCONNIER veuve ROLAND
01/01/2023	Franck HARBONNIER
01/01/2023	Christian PATAT
27/01/2023	Jean-Marie BRUNET
05/03/2023	Jean VISÉE
23/03/2023	Philippe BERTRAND
05/04/2023	Maryse BULTEAU épouse POMMEROLLE
19/04/2023	Léone DELATTRE veuve BUZIN
24/04/2023	Jacqueline MICHEL
05/06/2023	Marie-Anne LELEUX
19/06/2023	Marcel RAVEZ
21/06/2023	Eugène BLOSSIER

★ Le columbarium petit rappel



Le columbarium est mis à la disposition des familles ayant eu recours à la crémation de leur défunt, pour y déposer les cendres des personnes incinérées.

Les cases du columbarium pourront être concédées aux familles qui en formuleront la demande, en vue d'y déposer une ou plusieurs urnes cinéraires, dès lors que les dimensions de celles-ci le permettent.

L'emplacement de la case attribuée est déterminé par la mairie.

Règles à respecter : Il ne pourra pas être déposé plus de 2 urnes de type standard par case. Les dimensions intérieures des cases sont les suivantes : Largeur : 43 cm - Hauteur : 43 cm - Profondeur 40 cm. Les cases sont fermées par un couvercle en granit noir. Chaque plaque fera l'objet d'une gravure en lettres et chiffres d'une hauteur de 25 millimètres, conformément au modèle de référence retenu par l'administration municipale. Les frais de gravure sont à la charge de la famille du concessionnaire. Seuls figureront sur la plaque les noms et prénoms usuels ainsi que les années de naissance et de décès du défunt. Les plaques d'identité devront être posées et déposées par les seuls fossoyeurs agréés, lors du dépôt des premières, deuxième urnes.

Seule la pose d'un porte-fleurs dont le modèle est défini par la mairie est autorisée, ainsi que la pose d'un médaillon (photo). Tout autre accessoire est interdit et pourra être retiré par l'administration communale après courrier de mise en demeure si une identification est possible. Des fleurs naturelles (à l'exclusion de toutes fleurs artificielles) pourront être déposées le jour de la cérémonie funèbre au pied du columbarium, pour une durée qui n'excédera pas 7 jours. Passé ce délai, les fleurs seront enlevées, après courrier de mise en demeure si une identification est possible. Ces dernières dispositions sont reconduites à l'occasion des fêtes des Rameaux, de la Toussaint et de toute autre fête des Morts célébrée par les cultes autres que catholique.

★ PRINCIPALES DÉCISIONS du Conseil Municipal...

Séance du 13 décembre 2022 (extrait)

FINANCES COMMUNALES

Les travaux en régie valorisés !

1 - Travaux en régie - détermination du coût moyen horaire des agents des services techniques municipaux

Les travaux réalisés en régie par les équipes techniques municipales permettent d'entretenir et de valoriser le patrimoine communal, mais également de mettre en valeur les réalisations des agents.

Chaque année, en fin d'exercice, ces travaux font l'objet d'un traitement comptable de valorisation qui consiste à rapprocher le coût des fournitures et le nombre d'heures travaillées par les agents afin de les intégrer dans l'actif de la Commune.

Une dernière décision pour le budget municipal 2022

2 - DM n°03-2022 - décision modificative à apporter au budget de l'exercice 2022

Le présent rapport a pour objet de présenter les principales inscriptions budgétaires à intégrer à la décision modificative n°3 de l'exercice 2022 et se distingue par les principales opérations suivantes :

En investissement :

- Des ajustements de crédits, l'intégration de l'attribution d'une subvention ont dû être effectués en investissement.

En Fonctionnement :

- Des ajustements de crédits, l'augmentation du montant d'une subvention ont été effectués en fonctionnement.

Budget d'investissement 2023 : le Conseil Municipal anticipe !

3 - Budget communal - autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement 2022

Il est décidé de faire application de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, et d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2023 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit pour l'exercice 2023 la somme totale de 321.073,52€ correspondant à la ventilation des chapitres et opérations.

2023 : Evolution des tarifs municipaux

4 - Tarifications municipales - évolution de certains tarifs municipaux

Une proposition d'évolution au 1^{er} janvier 2023 de 2 % des tarifs suivants est mise au débat : droits de place, intervention des services techniques, location des salles, et concessions du cimetière communal. Pour la restauration scolaire et municipale : prix du repas en maternelle de 2,46 € à 2,60 €, prix du repas en primaire de 2,74 € à 2,90 € et pour le prix du repas simple en liaison chaude (Clos des Forges) de 7,10 € à 7,60 €.

Il est décidé d'accepter l'ensemble de ces réévaluations et de mettre à jour les tarifs municipaux.

Garantie accordée pour le refinancement de l'emprunt de la résidence service « Le Clos des Forges »

5 - Garantie d'emprunt - Résidence service « Le Clos des Forges » - accord de garantie d'emprunt à Promocil pour le refinancement de l'emprunt de la résidence service « Le Clos des Forges »

Les 40 logements de cette résidence ont été mis en service en 2004. L'investissement était de 3.175.377€ hors taxes (dont 490.320€ de terrains).

Cette opération a été financée par un emprunt contracté en 2003 auprès de DEXIA CREDIT LOCAL.

Souhaitant solder les encours auprès de DEXIA CREDIT LOCAL, PROMOCIL a pris contact avec la Banque Postale pour refinancer ce prêt.

Après débat et vote, il est décidé à l'unanimité d'accorder la garantie financière de la Commune pour le refinancement de cet emprunt.

Maintien de l'aide financière pour la crèche de Fourmies

6 - Attribution d'une subvention à l'association L'Envol de Fourmies

Il est décidé d'attribuer à l'association « L'envol multi-accueil » de Fourmies assurant le rôle de crèche, une subvention de 2.277,78 €.

Passage à la M57

7 - Changement de nomenclature budgétaire et comptable au 1er janvier 2023 - Passage au référentiel M57

Une généralisation du référentiel comptable M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024. Le Conseil Municipal autorise le changement de nomenclature

.../...

.../...

budgétaire et comptable du budget de la Commune d'Anor, de la M14 vers la M57, à compter du 1er janvier 2023.

Approbation de la liste des admissions en non-valeurs

8 - Taxes et produits irrécouvrables - Examen de la demande d'admission en non-valeur des titres relevant de divers exercices précédents

M. le Maire informe que les états de recettes à recouvrer sur les recettes de l'exercice courant (exercice N) sont arrêtés à la date du 30 juin de l'exercice suivant (exercice N+1). Les états des restes à recouvrer sur les recettes des exercices antérieurs à l'exercice N sont arrêtés au 31 décembre de l'exercice N. Ces états sont accompagnés des justifications de retard et des demandes d'admission en non-valeur formulées par le comptable (le trésorier municipal).

> Différentes personnes pour 14 titres de recettes émis en 2017, 2019, 2020, 2021 et 2022 et correspondant à une dette pour un montant cumulé de 606,47€, qu'il conviendra de mettre en admission en non-valeur.

Il est décidé d'admettre en non-valeur, la somme totale de 606,47€ sur les budgets des exercices correspondants soit 2017 à 2022.

Programme d'intérêt général Habiter Mieux : 798 € de primes municipales d'aides pour l'amélioration de logements Anoriens

9 - DISPOSITIF AIDES AUX TRAVAUX - PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL HABITER MIEUX - Attribution des primes municipales aux différents propriétaires ayant réalisés des travaux d'amélioration de logement

Dans ce cadre, M. le Maire a reçu la fiche récapitulative de demande de participation de la Ville d'Anor, qui est la suivante :

- une subvention d'un montant de 798,92 € à Mme SPENGLER Sabrina
La politique volontariste d'amélioration de l'habitat et à l'instruction du dossier, à l'unanimité, il est décidé d'attribuer la participation financière.

Aides communales énergies renouvelables : Modification du règlement

10 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENERGIES RENOUVELABLES Modification de l'article 2 « conditions » du règlement de subvention pour une aide financière communale indépendante pour des énergies renouvelables

Par délibération en date du 09 juin 2020, il a été approuvé la politique de soutien aux énergies renouvelables dans le cadre du Programme pluriannuel 2020-2023 d'aide financière aux habitants pour le financement d'installations photovoltaïques d'autoconsommation et son règlement.

Afin de maintenir cette aide financière, M. le Maire propose d'apporter une modification à l'article 2 « Conditions » du règlement, en ajoutant une condition comme suit :

« En sollicitant l'aide communale de la Ville d'Anor, le demandeur

s'engage à ne pas solliciter d'autres subventions dans le cadre de son projet d'installation de panneaux photovoltaïques. Il devra, en outre, fournir un justificatif de refus de l'aide de l'Etat pour rendre sa demande d'aide communale éligible.

11 - PROGRAMMATION PLURIANNUELLE 2020-2023 POLITIQUE DE SOUTIEN DES ENERGIES RENOUVELABLES

Attribution d'aide financière aux habitants pour le financement d'installations photovoltaïques d'autoconsommation

Il s'agit du dossier transmis par :

M. MORCHIPONT Vincent domicilié au 48 rue du Revin qui envisage l'installation à cette même adresse d'une installation de production d'énergie solaire photovoltaïque d'une puissance de 9 kWc destinée à l'autoconsommation.

Le devis réalisé par DLPMB Photovoltaïque s'élève à la somme de 15.861,94€ TTC et correspond tant pour le matériel installé (NF) que pour les qualifications de la société (RGE - quali PV et qualibat), aux critères imposés dans la délibération.

Il est décidé d'attribuer une subvention de 2.700€ à M. MORCHIPONT Vincent pour une installation de 9 kWc au 48 rue du Revin.

AMENAGEMENT, HABITAT, DOMAINE ET PATRIMOINE COMMUNAL

1 - Parcelle de terrain - rue de Momignies - Cession de la parcelle ZB 95 d'une superficie de 258m² à M. et Mme Allain FOSTIER

La Commune a initialement acheté une parcelle cadastrée ZB 48 de 3.200m² environ nécessaire à la réalisation d'un projet d'extension du cimetière contigu pour la somme de 4.300€, soit 1,34€ le m².

Il est décidé la cession de la parcelle ZB 95 d'une superficie de 258m² au profit de M. et Mme Allain FOSTIER, et fixe le prix de vente à 345,72€.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Les opérations de recensement de la population anorienne se préparent pour 2023

1 - Recensement général de la population - création d'emplois d'agents recenseurs

M. le Maire informe que le recensement de la population aura lieu sur l'ensemble du territoire communal du 19 janvier au 18 février 2023. Il faut donc organiser ces opérations comme cela avait été fait en 2017.

Dans ce cadre et pour permettre de nommer ses agents recenseurs, il convient de procéder à la création d'emplois de non titulaire pour faire face à ce besoin ponctuel.

Il propose donc de créer 6 emplois de ce type pour la période de



recensement, c'est-à-dire du 19 janvier au 18 février 2023 et de fixer également leur rémunération sur la base des sommes versées par l'INSEE.

En effet, le montant global versé par l'INSEE à la commune pour l'organisation s'élève à 6.058€.

Il est décidé la création de 6 emplois d'agents recenseurs de non titulaire à temps non complet pour la période du 19 janvier au 18 février 2023 pour faire face au besoin occasionnel que revêt la campagne de recensement 2023.

EPCI, SYNDICATS ET ORGANISMES DIVERS

1 - Communauté de Communes Sud-Avesnois - Convention de mise à disposition temporaire dans le cadre du dossier Réseau Points Nœuds et aux implantations des totems et équipements pour les vélos sur la Commune d'Anor

Par mail en date du 14 octobre 2022, Monsieur le Président de la

Communauté de Communes Sud-Avesnois a transmis la délibération du Conseil Communautaire en date du 28 juin 2022 relative à la convention de mise à disposition temporaire CCSA / Communes-Réseau Points-Nœuds, et sollicite l'accord des Communes pour la signature de la convention de mise à disposition temporaire dans le cadre du dossier Réseau Points Nœuds et aux implantations des totems et équipements pour les vélos.

La présente convention a pour objet la mise à disposition de parcelles communales de la ville d'Anor dans le cadre de la réalisation du Schéma d'accueil vélo de l'Avesnois et notamment pour assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux sur ce site d'accueil. Le Conseil Municipal approuve cette convention.

Séance du 16 mars 2023 (extrait)

FINANCES COMMUNALES

Finances communales : analyse et projections

1 - Débat d'Orientation Budgétaire 2023 - Rapport 2023 débat autour des orientations et engagements du budget

Le rapport d'orientations budgétaires a permis aux conseillers municipaux de prendre connaissance de l'évolution du budget, de la politique d'équipement menée, de la stratégie financière et fiscale et enfin des engagements pluriannuels réalisés par la Commune, et consultable sur le site de la commune : www.anor.fr

Approbation du Compte de Gestion du Trésor Public

2 - Compte de gestion 2022 - Adoption du compte de gestion de Madame la Trésorière

Le résultat de clôture de l'exercice 2022 est excédentaire et s'établit à 1.116.638,42€.

Il est décidé d'approuver le compte de gestion établi par Madame la Trésorière.

Approbation du Compte Administratif avec un excédent en hausse

3 - Adoption du compte Administratif 2022

Section de fonctionnement résultat 2022 : + 400 921,91€

Section d'investissement résultat 2022 : 70 533,19€

RÉSULTAT CUMULÉ HORS RESTE À RÉALISER EXERCICE 2022 :

Section de fonctionnement : + 1 276 433,52 €

Section d'investissement : - 159 795,10 €

RÉSULTAT CUMULÉ HORS RESTE À RÉALISER TOUTES SECTIONS CONFONDUES : 1 116 638,42 €

Affectation du Résultat de l'exercice 2022

4 - Résultat de l'exercice 2022 - Affectation du résultat de l'exercice 2022

Dans ce même cadre, Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de l'exercice 2022 au budget 2023. Cette opération comptable consiste à intégrer les reports de dépenses et de recettes de la section d'investissement ainsi que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2022.

Une avance pour le Football Club d'Anor

5 - Attribution d'une avance de subvention au Football Club d'Anor

Dans l'attente de la réception de l'ensemble des dossiers de demandes de subvention et pour permettre à l'association Football Club d'Anor de faire face à leur engagement, M. PERAT propose aux conseillers municipaux de procéder au versement anticipé d'une partie de la subvention de fonctionnement au titre de l'année 2023.

Garantie financière accordée pour l'opération de réhabilitation de 6 logements au 44 rue Pasteur

6 - Accord de garantie d'emprunt à la SA d'HLM l'Avesnoise pour l'emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la réhabilitation de 6 logements situés au 44 rue Pasteur

Dans le cadre de l'opération de réhabilitation de 6 logements situés 44 rue Pasteur à Anor, la SA d'HLM l'Avesnoise sollicite dans un courrier en date du 8 décembre 2022, la garantie financière de la Commune pour contracter un prêt pour les 6 logements pour un montant total de 368.733,00€ consentie par la Caisse des Dépôts et Consignations.

.../...

.../...

Garantie financière accordée pour l'opération de réhabilitation de 17 logements à la résidence de l'Europe

7 - Accord de garantie d'emprunt à la SA d'HLM l'Avesnoise pour l'emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la réhabilitation de 17 logements de la résidence de l'Europe

Dans le cadre de l'opération de réhabilitation de 17 logements situés résidence de l'Europe à Anor, la SA d'HLM l'Avesnoise sollicite dans un courrier en date du 24 février 2023, la garantie financière de la Commune pour contracter un prêt pour les 17 logements pour un montant total de 1.126.592,00€ consentie par la Caisse des Dépôts et Consignations.

9 - Mise en vente d'un véhicule communal - Vente du Renault MASCOTTE des espaces verts - prix de base et modalités

En 2022, la Commune d'Anor a fait l'acquisition d'un nouveau camion benne pour le service des espaces verts afin de remplacer l'actuel, vieillissant.

Il est en état de fonctionnement mais il serait judicieux de s'en séparer au regard de son âge (véhicule de 2007).

Afin de respecter le principe d'équité mais aussi pour favoriser le meilleur produit lié à cette vente, il vous est proposé de fixer un prix de cession de base et de définir les modalités de vente.

A l'unanimité, le prix de base de vente du véhicule est de 6 000,00€.

AMENAGEMENT, HABITAT, DOMAINE ET PATRIMOINE COMMUNAL

1 - Achat bande de terrain - Acceptation pour l'achat d'une bande de terrain de 697 m² par la Commune d'Anor à la CCSA

La mairie d'Anor a sollicité la Communauté de Communes Sud Avesnois pour procéder à l'acquisition d'une bande de terrain située à l'arrière de la chaudronnerie d'Anor ; cet achat s'effectue dans le cadre d'un projet de création de liaisons douces entre le nouvel écoquartier et les chemins de randonnées existants.

Par délibération n°207b en date du 20 décembre 2021, la CCSA a accepté la vente de l'immeuble concerné.

Il y a lieu, pour la Commune d'Anor, de délibérer pour accepter l'acquisition.

A l'unanimité, il est accepté l'acquisition de terrain d'une partie de la parcelle cadastrée section E numéro 96 (devenue E numéro 850) et une partie de la parcelle cadastrée section E numéro 681.

2 - Lotissement de la Verrerie Blanche - construction de 17 logements - Convention à passer avec Noréade relative à la rétrocession et au classement dans le domaine public des réseaux d'eau et d'assainissement du lotissement de la Verrerie Blanche

Dans le cadre du renouvellement urbain de la friche de la Verrerie

Blanche en EcoQuartier, la deuxième phase de l'opération comprend la construction de 17 logements dont 7 individuels et 10 en béguinage, et elle nécessite la réalisation de travaux de réseaux, d'ouvrages et d'installations d'eau et d'assainissement pour desservir les logements, ainsi que les équipements publics qui seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage communal. Ces travaux de réseaux seront ensuite rétrocédés à Noréade.

Il est donc nécessaire de passer une convention avec Noréade dont l'objectif est de définir les conditions de réalisation de tels travaux et de leur rétrocession et classement dans le domaine public.

Programme de travaux en forêt validé

1 - Office National des Forêts - Programme de travaux sylvicoles pour l'année 2023 sur les parcelles de bois communaux

Ce programme est conforme au document d'aménagement de notre forêt et aux engagements de l'ONF liés à la norme ISO 14001. Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements du Règlement National des Travaux et Services Forestiers (RNTSF).

Ces travaux sylvicoles correspondent :

TRAVAUX MÉCANIQUES : 6.460,00 € HT

Entretien cloisonnements sylvicoles

Création de cloisonnements

Broyage sous les chênes

TRAVAUX MANUELS : 10.560,00 € HT

Dégagements manuels

Nettoisement / Dépressage

Il est décidé d'approuver ce programme de travaux 2023 et confier à l'ONF.

Coupes de bois 2023

2 - Destination des coupes de bois en forêt communale - Vente en bloc et sur pied de coupes au titre de l'année 2023

Dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, l'Office National des Forêts est tenu chaque année de porter à la connaissance des collectivités propriétaires les propositions d'inscription des coupes à l'état d'assiette.

3 coupes sont proposées à la vente sur cet état d'assiette pour les parcelles suivantes : 10-b, 19-b et 20-b.

Il est décidé d'approuver l'état d'assiette des coupes de l'année 2023.



EPCI, SYNDICATS ET ORGANISMES DIVERS**1 - Communauté de Communes Sud-Avesnois - Avis sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation et les dispositions règlementaires du PLUi**

Par mail en date du 20 décembre 2022, la Communauté de Communes Sud Avesnois nous informe qu'elle vient d'arrêter le PLUi lors de sa séance du 15 décembre 2022.

Le délai est dépassé, néanmoins, M. le Maire propose donc aux conseillers municipaux de bien vouloir donner un avis favorable.

2 - Association Française du Conseil des Communes et régions d'Europe (AFCCRE) - Adoption d'une déclaration réaffirmant le lien de la collectivité avec notre partenaire allemande à l'occasion du 60^e anniversaire du traité de l'Élysée**Séance du 30 mars 2023** *(extrait)***FINANCES COMMUNALES****Pas d'augmentation d'impôts !****1 - Fiscalité locale - Fixation des taux d'imposition de 2023 des taxes directes locales**

Cette année, l'assiette prévisionnelle de 2023 pour la Taxe foncière sur le foncier bâti se monte à 1.726.954,00€.

Le total des Ressources Fiscales Prévisionnelles attendues, à taux constants, pour 2023 se monte à 1 188 532,00 € contre 1.096.036,00€ en 2022 soit une recette fiscale, à taux constant en augmentation de 92.496,00€.

Dans ce contexte, il est proposé de ne pas modifier les taux et propose de fixer le taux de TFB à 43,95%, le taux de TFNB à 49,51% et le taux TH à 24,45%.

Le budget 2023 est voté !

2 - Budget Primitif de l'exercice 2023

Il informe que le budget qui est présenté au conseil municipal, finalisé avec la commission des finances du 27 mars s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 6.013.032,82€.

Ce dernier est donc en hausse globale de 6,69 %, soit + 402.444,07€ compte tenu de la hausse du niveau d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT**3 668 284,54 €**

La section de fonctionnement s'élève à 3.668.284,54€ (3.580.107,00€ en 2022) en augmentation de + 2,40% par rapport au budget précédent.

SECTION D'INVESTISSEMENT**2 344 748,28 €**

La section d'investissement s'élève à 2.344.748,28€ (2.030.481,75€ en 2022) en augmentation de + 13,40 % par rapport au budget précédent. D'une manière générale, les dépenses de cette section sont en hausse de 650.756,53€ par rapport à 2022.

Du côté des recettes, on enregistre une hausse de 314.266,53€ entre les 2 exercices.

3 - Fongibilité des crédits en M 57

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

M. le Maire propose donc de bien vouloir l'autoriser à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Le Conseil Municipal l'autorise à procéder à ces virements de crédits.

42.900 € consacrés au soutien de la vie associative Anorienne

4 - Attribution des subventions 2023 aux associations anoriennes

M. le Maire donne lecture de l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que : « sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du Conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataire ».

.../...

.../...

Après cette présentation, débat et vote individualisé des crédits (les élus membres d'association ne prenant pas part ni au débat ni au vote), une enveloppe de 42.900€ est attribuée aux Associations Anoriennes comme suit :

- Antre du Dragon	200 €
- Amicale des Anciens	2.500 €
- Amicale des sapeurs-pompiers	200 €
- Amicale UNC - AFN	350 €
- A 2 Mains	1.500 €
- Amis du Point du Jour	500 €
- Anor Europe	4.100 €
- Anor Passion	500 €
- Act. Phys. Sport. Féminines	350 €
- Avant-Garde	4.100 €*
- Cavaliers de l'Escale	250 €
- Compagnons de la Neuve Forge	450 €
- Club Mod. Ferroviaire Anor	1.000 €
- Dojo Anor-Mondrepuis	4.300 €*
- Football Club Anorien	4.000 €*
- Festiv'Anor	4.800 €
- Gardon Anorien	4.000 €
- Génération acoustique	300 €
- Rodéo Car Club	1.300 €
- Syndicat d'Initiative	3.400 €
- Tennis de table	1.200 €
- Protection civile	400 €
- Fashion Dance	1.200 €*
- Anim'Express Team	500 €
- Esprit Trail Anor	500 €
- Association Avicole Sud-Avesnois	200 €
- Le P'tit Trélanor	200 €
- Les Mots Comptent Triple	200 €
- 36, quai des Ados	200 €
- Road Line 59	200 €

(*) Décomptes et avances non soustraits

Un soutien pour les associations extérieures

5 - Attribution des subventions 2023 aux associations extérieures

Après débat et vote, il est attribué une enveloppe de crédits de 1.380€ aux associations ou organismes extérieurs de la Commune :

- Boucles Cyclistes Sud-Avesnois	300€
- A Fond de train	100 €
- Maison de l'Europe Fourmies	500 €
- Maison Familiale Rurale Clos Fleuri	480 €

6 - Acquisition des parcelles A 194 et ZA 23 appartenant à la SCCV LA MARLIERE

La SCCV La Marlière est propriétaire de la nouvelle zone commerciale située à Fourmies au niveau de la ZAE La Marlière. Dans le cadre de sa création et au regard de la présence de zones humides sur le foncier, le promoteur de l'opération a eu l'obligation de mettre en place des mesures de compensation suite à la perturbation du milieu sur l'emprise des terrains concernés par le projet.

Aussi et dans le cadre de son autorisation Loi sur l'eau, la SCCV La Marlière a fait l'acquisition de terrains agricoles sur les communes de Glageon et Anor pour mettre en place les mesures de compensation : il s'agit de terrains où le potentiel faunistique et floristique peut être considérablement amélioré par la mise en place de mesures environnementales à la charge du pétitionnaire. Concernant Anor, ces terrains se situent au niveau du Camp de Giblou, parcelles A 194 et ZA 23 pour une contenance totale de 28 261 m².

Dans le cadre des échanges que la SCCV La Marlière avait eus avec les collectivités, il avait été proposé que les terrains acquis leur soient restitués à l'euro symbolique.

Aussi, elle a proposé la restitution des parcelles évoquées précédemment au profit de la commune d'Anor.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à accepter cette acquisition pour l'euro symbolique.





Profitez du beau temps pour faire vos courses sur les marchés de l'Avesnois

Les marchés se déroulent généralement le lundi ou le vendredi en fin de journée, le samedi ou le dimanche matin

Retrouvez les dates et horaires sur parc-naturel-avesnois.fr



Engagé dans la promotion des circuits courts, le Parc naturel régional de l'Avesnois a créé en juillet 2019 le réseau « Les Marchés de l'Avesnois® ».

Aujourd'hui le réseau compte 9 marchés répartis aux quatre coins du territoire. De nombreux producteurs sont engagés aux côtés des organisateurs pour proposer une offre diversifiée et permettre aux clients de consommer local depuis un même lieu.

Les marchés de l'Avesnois c'est à : Anor, Cartignies, Doullers, Felleries, Féron, Hon-Hergies, Le Quesnoy, Louvignies-Quesnoy, Mecquignies

Retrouvez les dates et horaires sur parc-naturel-avesnois.fr



La consommation de produits locaux est une tendance qui s'inscrit dans une logique de développement durable du territoire.

Le consommateur est à la recherche de transparence et d'authenticité : provenance géographique, mode de production et d'élevage, qualité des produits, échanges directs avec les producteurs.

La vente directe est un enjeu majeur qui conditionne la viabilité des exploitations et implique pour le producteur un investissement humain très important. Pour que le producteur puisse pérenniser son activité, il recherche des espaces de vente dynamiques où il trouve une clientèle suffisante et régulière, comme sur les Marchés de l'Avesnois.

Envie de légumes locaux et de saison, de pain à l'ancienne, de miel, de viande issue du territoire, d'œuf de poules qui gambadent en Avesnois, mais aussi d'un bon fromage réalisé à base de lait produit sur les fermes de l'Avesnois, alors venez sur les Marchés de l'Avesnois vous trouverez forcément les produits qu'il vous faut !

Sortez, prenez l'air ! L'aventure près de chez vous

Le Parc naturel régional de l'Avesnois

33 route de Taisnières
59440 Marbaix

03 27 14 90 80

contact@parc-naturel-avesnois.fr

Vous souhaitez en savoir plus sur les actions et missions du Parc
www.parc-naturel-avesnois.fr

CAFÉS RANDO NORD

Sur le territoire du Parc naturel régional de l'Avesnois, le Département du Nord a labellisé 24 Cafés Rando Nord®. N'hésitez pas à

Le printemps est synonyme de balade en Avesnois. Vous êtes plutôt sortie nature ou sortie ludique ?

Le Parc naturel régional de l'Avesnois propose deux applis pour découvrir le territoire : Visorando et Baladavesnois.

Quel bonheur d'habiter dans le Parc de l'Avesnois ! C'est le printemps, les beaux jours reviennent ! Découvrez des idées de sorties gratuites près de chez vous. Retrouvez des bonheurs simples : marcher, écouter, respirer à plein poumons, se reconnecter à la nature... en Avesnois, vous avez le choix !

Se promener en Avesnois permet d'allier plaisir des yeux et activité physique. C'est aussi un bon moyen d'éveiller la curiosité des plus jeunes.

Visorando, c'est le site internet et l'application mobile de référence pour la randonnée en France. Intuitive et simple, l'application **Visorando** permet de se servir de son smartphone comme d'un GPS de randonnée ! Grâce à elle, vous trouverez facilement des itinéraires de randonnées pour préparer vos escapades.

Sur Visorando retrouvez les 1 000 km de chemin de randonnée balisés de l'Avesnois, choisissez votre point de départ, votre distance, votre thématique et plusieurs propositions de circuits s'offrent vous !



Baladavesnois : Jeu d'aventure et de découverte des patrimoines de l'Avesnois !

Le Parc de l'Avesnois a développé l'application mobile Baladavesnois. Elle propose 24 parcours à pied ou à vélo. Des parcours ludiques ponctués d'énigmes, de jeux, de compléments d'information pour rendre la balade joyeuse et éducative à la fois.

Avec vos enfants, petits-enfants, entre amis découvrez l'Avesnois autrement et gratuitement. Il y en a pour tous les goûts et tous les âges et aux quatre coins du territoire.



La maison France Services

A Anor, des agents postaux vous accompagnent pour effectuer vos démarches administratives en ligne au sein de la maison France Services

Après avoir hébergé une maison de service au public, les locaux de la poste d'Anor accueillent depuis 2021 une maison France Services regroupant 9 services en un même lieu en plus de l'agence postale.

La poste a investi en janvier 2021 près de 150 000€ pour effectuer des travaux de manière à accueillir les usagers dans de bonnes conditions. La maison France services d'anor a été inaugurée le 21 septembre 2021 ;

La maison France Services de la ville d'Anor fait partie du réseau des structures labellisées « France services » qui se compose de 2 379 guichets uniques de proximité regroupant sur leurs sites plusieurs administrations.

Santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique : à moins de 30 minutes de chez vous, les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique.

L'objectif est de proposer une offre élargie de service au public, au plus près des territoires, en particulier dans les zones rurales et les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Depuis quelques jours, un nouveau service est ouvert aux jeunes au 36 avec Corentin COLLIGNON (PHOTO) et le relais "INFO JEUNES"

Les agents France services sont formés pour apporter des réponses adaptées à chaque situation individuelle. Ils délivrent une offre diversifiée de prestations dans le champ des services cités dessus :

Une information de premier niveau (réponses aux questions, accompagnement des démarches administratives du quotidien comme la déclaration de revenus, la gestion du prélèvement à la source, le renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise...)

Un accompagnement au numérique pour en favoriser l'apprentissage et en développer les usages (création d'une adresse e-mail, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs...)

Une aide aux démarches en ligne (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne...)

Des prestations de conseils pour la résolution des cas complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires.

Exemples d'accompagnements proposés : je déclare mes revenus, j'établis mon permis de conduire ou ma carte d'identité, je demande une aide (allocation logement, RSA), je cherche un emploi, je cherche à rembourser mes soins, je prépare ma retraite, je fais face à un litige ou un conflit, j'attends un enfant.



Les services du quotidien à côté de chez vous



Ma situation de vie change

Je déclare mon changement de situation suite à une naissance ou au décès d'un proche. Je demande le RSA, la prime d'activité, une aide au logement (APL, ALF ...)



Je prends soin de ma santé

Je demande une carte vitale, je suis mes remboursements, je télécharge une attestation de droits, je déclare un changement de situation personnelle...



Je prépare ma retraite

Je souhaite bénéficier d'une simulation pour ma retraite ou être informé(e) de mes droits.



Je déclare mes impôts

Je déclare et paie mes impôts, j'accède à mes documents fiscaux, je me renseigne sur la taxe d'habitation, la taxe foncière, le prélèvement à la source...

Agence nationale
des titres sécurisés

J'établis mes documents officiels

Je fais ma pré-demande de passeport ou carte nationale d'identité, je demande ou renouvelle mon permis de conduire, mon certificat d'immatriculation...



point-justice
informer, orienter, aider

Je fais valoir mes droits

Face à un litige ou conflit, je m'informe sur les procédures et sur la saisie du Défenseur des droits, je demande un extrait de mon casier judiciaire...



L'essentiel & plus encore

Je suis affilié(e) à la msa

Je crée mon compte, je consulte mes paiements, je fais mes déclarations et demandes en ligne concernant ma santé, ma famille, ma retraite...



pôle emploi

Je cherche un emploi

Je m'inscris/réinscris en ligne en tant que demandeur d'emploi, j'actualise ma situation, je consulte mes paiements...





Retour sur la Journée de la Biodiversité

Monsieur **Fabien CHARLET**, Chargé de mission « Gestion du patrimoine naturel » du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, a présenté une conférence sur les sites **Natura 2000**.

Ce sont des sites très riches en biodiversité (faune et flore) particulièrement étudiés.

À Anor nous possédons 3 zones Natura 2000 : **La Galoperie et les 2 rives de l'Étang de Milourd**.

Monsieur **Benoît MAILLET**, Animateur nature au Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France, nous a convié à une marche sur la biodiversité dans le Parc de la Galoperie, et ce devant un public attentif.

Au programme, l'évolution de la flore et de la faune dans un territoire à l'état sauvage, qui fut un haut lieu touristique dans l'Avesnois il y a plusieurs années. Le soir, au 36, le public a visionné le film « J'ai offert un bouquet de fleurs à la Terre », un film de **Jean-Louis MELEN** et ses étudiants du BTS audiovisuel de Roubaix. Ce film retrace la vie paysanne et bio-engagée de **Monsieur et Madame DURONSOY**, paysans d'Anor, à la retraite aujourd'hui.

Elevage à Anor

Kim GILAIN a 29 ans et a créé il y a quatre ans un élevage de moutons. Elle a aujourd'hui développé son activité avec **une cinquantaine de brebis Texel et des béliers**. En deux participations au Salon International de l'Agriculture à Paris, **Kim GILAIN** et son conjoint **Sylvester Pirsoul** ont déjà glané 4 récompenses. L'an dernier, ils ont obtenu le 2^e prix en viande et le 3^e en laine. Cette année, le 1^{er} prix en laine et le 3^e en viande. Tout cela sans compter de très honorables distinctions à la **Foire aux fromages de La Capelle**.



Nos territoires en transition écologique

A partir du 1^{er} janvier 2024, chaque foyer anorien devra adopter **une solution de compostage** y compris pour les appartements.

Le tri des déchets biodégradables permet de lutter contre le gaspillage alimentaire, diminue l'empreinte carbone et produit un engrais biologique pour vos plantations.

Lorsqu'on possède un terrain ou un jardin il est très facile d'y installer un bac à compost et la collectivité en facilitera l'achat.

J'habite un collectif comment faire ? plusieurs solutions s'offrent à vous. Se mettre d'accord avec ses voisins pour installer un bac dédié à partager dans la cour, il faudra alors solliciter la communauté de communes pour la mise en place. Autre possibilité : le lombricompostage.

N'oublions pas qu'avoir des poules permet également de diminuer ses déchets alimentaires.

Et le compost, j'en fais quoi ?

Dans votre jardin pardi ! Il peut être utilisé comme paillage ou lors de la plantation d'arbres, mais aussi dans le potager, les légumes vous diront MERCI



Opération HDF propres

Le 18 mars dernier, 43 anoriens se sont mobilisés pour participer à l'opération Hauts-de-France propres sur notre commune, nous les remercions.

Pour rappel cette opération est ouverte à toute personne privée ou publique souhaitant organiser un ramassage local : habitants, randonneurs, agriculteurs, membres d'associations, chasseurs, pêcheurs, entreprises, lycées, communes, intercommunalités...

Une participation en forte progression

La Région Hauts-de-France a enregistré une participation en forte hausse avec plus de 96 000 habitants qui se sont mobilisés dans plus de 2 000 points de ramassage sur l'ensemble du territoire de la région. Cette forte progression a permis de collecter 8 700 m³ de déchets sur le bord de nos routes, le long des rivières ou encore dans nos forêts, soit 1 500 m³ de plus qu'en 2022 !

Un événement éco-citoyen et multi générationnel

Cet événement populaire et citoyen, qui réunit toutes les générations, est devenu un rendez-vous important du printemps des habitants des Hauts-de-France. Sur notre commune, des enfants des écoles mais aussi des associations et plus largement des citoyens ont œuvré à l'amélioration de notre cadre de vie.



Une démarche pédagogique tournée vers les jeunes générations

L'opération « Hauts-de-France Propres » est aussi l'occasion, pour chaque participant, de prendre conscience de son impact sur notre environnement et d'être plus attentif à sa production de déchets au quotidien, transmettre et faire grandir les valeurs de l'éco-citoyenneté. Elle permet tout particulièrement de sensibiliser les générations futures à ces problématiques majeures pour l'avenir.

Benjamin WALLERAND
Adjoint au maire en charge de l'environnement



Jardin médicinal de la verrerie blanche

L'association A2Mains. Verrerie Blanche a planté un petit jardin de plantes médicinales.

Il comprend entre autres de la camomille, de la guimauve, de l'hysope, de la mélisse, du thym, de la verveine.

Il nous permettra à l'automne de récolter fleurs, feuilles, racines pour faire des tisanes (digestive, apaisante, pour la toux), du baume apaisant, huile de massage musculaire, alcoolature digestive etc.

Il est à noter que les plantes médicinales et les remèdes doivent être consommés sous la supervision ou le conseil de votre médecin ou de votre pharmacien.

Il existe des contre-indications avec certaines maladies ou des interactions avec la prise de médicaments.

Des ateliers ouverts à tous seront proposés à l'automne pour la réalisation de ces préparations.

Renseignements
M. Marc FRUMIN
frumin.marc@orange.fr





Carte génération HDF

POUR LES LYCÉENS

Si tu es actuellement au lycée, peu importe ta filière (générale, technologique ou professionnelle), la Région t'aide pour tes achats de rentrée scolaire.

quels montants ?

Tu rentres en seconde pour la première fois,

100€

te seront accordés

Les années suivantes, si tu poursuis tes études, tu disposeras d'un montant de 55 €.

Pour les redoublants, c'est 55 €.

POUR LES APPRENTIS

Si tu es actuellement en première année d'apprentissage, la Région t'aide à financer tes achats de matériel scolaire ou professionnel.

quel montant ?

Tu rentres en apprentissage pour la première fois,

200€

te seront accordés



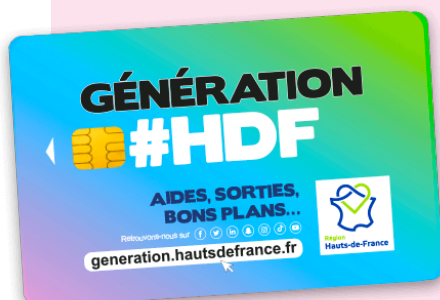
Journées de l'équilibre

Les 25 et 26 mai derniers, l'Éducation Nationale avec les écoles de Fourmies, Wignehies et Anor a investi les remarquables infrastructures de la Commune d'Anor. Le stade Jean Alluite, le gymnase Pierre de Coubertin, la salle de gymnastique Lucien Meunier, le dojo Yves Bouttefeux, le vaste parking, la cour de l'école du Petit Verger ont été mobilisés pour **accueillir quelque 1 200 enfants pour « les journées de l'équilibre ».**

Que de plaisir de voir tous ces écoliers s'évertuer à slalomer, à sauter, à cheminer... !

La joie de vivre des moments de détente avec les copains et copines, et le plaisir de rencontrer d'autres écoles. Félicitations et remerciements à toute l'équipe organisatrice autour de Madame Sophie MÉRIAUX, Inspectrice, de Véronique GUISLAIN et de Laurent WAROQUIER les deux coordinateurs.

Remerciements également à la « Cité éducative » orchestrée par Antoine FOUQUET et les membres du comité directeur.



Et si on jouait au scrabble ?

Le scrabble, comme motivation pour parfaire l'étude de la langue, les compétences mathématiques mais également apprendre à se concentrer, gérer son stress...

Depuis quelques années, chaque élève à partir du CE2 est initié en classe au scrabble duplicate puisque l'école du Petit Verger participe au concours national organisé par la fédération de scrabble.

Une première épreuve portant sur l'orthographe des mots est proposée à l'ensemble des élèves, les 49 meilleurs ont été retenus pour participer à la finale locale qui a eu lieu le jeudi 23 mars où une partie de scrabble a permis de sélectionner 7 élèves pour la finale régionale du 1^{er} avril à Sault les Rethel.



Lors de cette finale, qui regroupait 25 enfants venus de tout horizon, 3 places étaient attribuées pour poursuivre l'aventure à Paris le samedi 3 juin 2023. Les anoriens ont mené la vie dure aux jeunes scrabbleurs du jour, en effet Axel BOUTTEFEUX remporte la coupe des CE2, Firmin RICHEZ et Emma DUBRAY (4^e et 5^e de la salle, proches de la qualification pour Paris), Adel MEZINE CM2 qui se qualifie pour Paris en étant 2^e de la salle à un point de la 1^{ère}.

Adel retrouvera donc 99 autres compétiteurs à Paris, ce sera assurément une belle expérience.

Comme certains, il participe aux **entraînements ouverts à tous au 36 chaque vendredi de 17h30 à 19h** pour mettre toutes les chances de son côté.



Réussite aux échecs !

Trois élèves ont participé aux championnats scolaires des échecs ce mercredi 25 janvier 2023, au Palais des Arts de Capelle la Grande.

Très bonne prestation de nos trois champions. Stan finit 15^e au classement général avec 5/7, Kylian 40^e avec 4/7 et Logan 66^e avec 4/7.

Ce sont de très belles performances, Stan et Kylian ayant même combattu aux tables d'honneur avant de s'incliner contre des champions aguerris.

Nos élèves ont eu aussi un comportement irréprochable pendant les longues heures de concentration nécessaire.

Félicitations à vous. Félicitations aussi à tous les élèves du "club échecs" du vendredi soir.

Étudiants boursiers, à vous le pass'sport !

LE PASS'SPORT, C'EST QUOI ?

Mis en place initialement à l'attention des 6-17 ans, le Pass'Sport correspond à une aide d'un montant de 50 €. Son but est de permettre aux jeunes de s'inscrire, à moindre coût (voire "gratuitement"), au sein d'une association sportive volontaire au cours de l'année scolaire.

POUR QUI ?

Outre les jeunes de 6-17 ans et cas particuliers, pour bénéficier de cette aide lorsque l'on est

étudiant dans le supérieur, un seul critère est requis : être boursier !

COMMENT L'OBTENIR ?

Tu n'as rien à faire de ton côté pour obtenir cette aide !

> Tu recevras un mail du ministère des Sports, à la rentrée, te transmettant ton code individuel Pass'Sport ;

> Une fois reçu, tu pourras te rendre au sein du club sportif de ton choix et lui fournir ton code ;

> Un montant de 50 € sera automatiquement déduit de tes coûts d'adhésions au club !

jeunes1solution.gouv.fr

Vous avez entre 6 et 18 ans et vous voulez faire du sport à la rentrée ?

Bénéficiez d'une **réduction de 50 €** pour vous inscrire dans un club grâce au « Pass'Sport » !

Plus d'informations sur www.sports.gouv.fr/pass-sport

Critères : Le Pass'Sport est réservé aux familles qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés.

Soirée de la solidarité samedi 29 mars pour Oranne



Le samedi 29 mars 2023, les Pascrécelles et le Centre Communal d'Action Social de la ville d'Anor ont organisé une soirée solidaire au profit d'Oranne MAYEUX afin de lui permettre de bénéficier de soins médicaux spécifiques en Thaïlande.

Remerciements aux multiples bénévoles : l'Amicale des Aînés d'Anor, les membres du CA et du CCAS d'Anor et bien entendu les Pascrécelles de Fourmies.

Repas des aînés du 15 avril 2023 organisé par la municipalité d'Anor

Une très bonne ambiance et un réel succès pour le repas annuel des Aînés qui ont pu profiter de prestations culinaires d'une excellente qualité et d'une ambiance musicale hors-normes.

Remerciements aux bénévoles ainsi qu'aux jeunes de l'association « 36 Quai des Ados » d'Anor.



Journée à la mer à BERCK SUR MER

Organisée par la Municipalité et le C.C.A.S de la Ville d'Anor

Jeudi 24 août 2023

Départ : 07h00 devant la Mairie
Retour : prévu vers 21h30 à Anor

80 places

Date limite d'inscription en Mairie :
Jeudi 10 août 2023

TARIFS	
10,00 €	Personnes domiciliées à Anor, bénéficiant d'aide du CCAS ou des Restaurants du Cœur
15,00 €	Autres personnes domiciliées à Anor
20,00 €	Personnes non domiciliées à Anor
5,10 €	Enfants mineurs anoriens accompagnés par un parent

N.B. : Si toutefois l'enfant (ou adolescent) est confié par le(s) parent(s) à un adulte, le(s) parent(s) devra(ont) remplir une autorisation parentale à l'inscription puis la remettre en Mairie au risque de se voir interdire l'accès au bus.

Paiement à effectuer à l'inscription

Chacun pourra profiter à sa guise du sable et du soleil...

Prévoir votre pique nique (ou restauration sur place)
Une collation vous sera offerte

IPNS

Anor

LA FORCE DE LA NATURE

L'eau, une ressource naturelle à protéger de toute urgence

Ces derniers mois, on a beaucoup parlé de sobriété énergétique à la suite des difficultés d'approvisionnement provoquées par la guerre en Ukraine. La question se pose pourtant aussi au sujet de l'eau !

L'eau est une ressource indispensable pour notre santé, notre économie et nos écosystèmes.

La Terre se compose à 70% d'eau, réparties à plus de 97% d'eau salée et moins de 3% d'eau douce plus ou moins accessible : Voir l'infographie de l'Ademe.

Or, les épisodes de sécheresse, comme celui historique de l'été 2022, la mettent sous tension. Cette année encore, les ressources en eau disponibles sont basses, le niveau des nappes phréatiques est bas, et nous devons tous, agriculteurs, industriels, collectivités et particuliers, faire attention à notre consommation d'eau.

Chaque geste compte !

Ne pas laisser couler l'eau, veiller à bien remplir lave-linge et lave-vaisselle à chaque cycle pour ne pas les multiplier, privilégier les programmes "éco", acheter des équipements qui consomment peu...

Leur préservation est aujourd'hui une urgence et une priorité. Pour l'Homme autant que pour la nature.

ÉCONOMISER L'EAU, c'est protéger la ressource

AU JARDIN

- 1 binage = 2 arrosages
- Le paillage protège du froid mais aussi des fortes chaleurs et conserve mieux l'humidité du sol
- Arrosez tard le soir, l'évaporation sera réduite
- Utilisez un arrosoir plutôt qu'un tuyau d'arrosage
- utilisez des techniques économes : goutte-à-goutte...
- Réglez correctement vos appareils d'arrosage automatique
- Recueillez l'eau de pluie pour arroser
- Faites plutôt 2-3 arrosages copieux par semaine que des petits arrosages quotidiens

Tenez compte de la pluie prévue ou tombée. N'arrosez pas les pelouses qui reverdiront très bien au retour des pluies.

À LA MAISON

- L'eau de lavage des légumes peut utilement avoir un deuxième usage pour l'arrosage
- Ne faites pas tourner le lave-linge ou le lave-vaisselle à moitié vide
- Ne laissez pas l'eau couler en permanence pendant la toilette
- Préférez les douches aux bains : un bain consomme 5x plus d'eau
- Installez des appareils qui réduisent la consommation d'eau. Une chasse d'eau économique consomme 2x moins d'eau

LA CHASSE AUX FUITES

Pour lutter contre les fuites, surveillez votre consommation d'eau au compteur

- Les fuites représentent 20% de la consommation d'un foyer
- Le robinet ou une chasse d'eau qui fuit = une centaine de m³ par an

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS POUR PRÉSERVER L'EAU !

Pour une utilisation plus vertueuse de la ressource en eau, retrouvez nos conseils sur www.noreade.fr, rubrique "je maîtrise ma consommation d'eau potable"

ET + D'ÉCOGESTES EN VIDÉO JUSTE ICI !

www.noreade.fr



PORTES OUVERTES
Samedi 23 septembre
11h-16h



Le Clos des Forges Résidence Service **ANOR**



ACCES, est une association créée pour le service et le bien-être des séniors !

Un chez-vous qui vous ressemble !

Confortable, votre appartement, du studio au 2 pièces, meublé avec VOS meubles, est l'endroit pour continuer à vivre votre vie, sans jamais renoncer à votre intimité et votre liberté.

En toute Sécurité !

Une équipe dédiée, à votre disposition 24h/24 et 7/7 jours

En toute Liberté !

Accès libre aux espaces de la résidence (animation quotidienne, jardin partagé, salons...), à l'heure du thé, une collation vous est offerte au restaurant ou au salon...

Ce sont les résidents qui en parlent le mieux !

« Les appartements sont confortables et les activités variées »

M et Mme Barthélémy

« Le personnel est sympa et les appartements lumineux et propres »

Mme Foulon



Le Clos des Forges

16 route de Trélon

59186 ANOR

Contact

Marie JEAN

03 27 56 33 00

marie-jean76@outlook.fr

f le clos des forges

Le Football Club d'Anor un club qui se porte bien !

Plus que centenaire, le club de Football (créé en 1916 par le Docteur Eloy) a franchi toutes les périodes et toutes les turbulences avec succès sans jamais s'arrêter, remarquable pour être souligné.

Le sporting club des Acieries et Forges d'Anor (le SCAFA) a changé de dénomination en s'appelant aujourd'hui **Football Club d'Anor** (le FCA) après l'arrêt du financement des AFA.

Aujourd'hui, le club se porte bien avec plus de 100 licenciés (une équipe U6/U7, une équipe U8/U9, une équipe U13, une équipe U16, seniors B, seniors A) présents dans toutes les catégories d'âges, exceptionnel pour être noté !

Bernard BAILLEUL, le président peut s'en enorgueillir logiquement. Il a autour de lui une équipe de dirigeants bénévoles, des encadrants compétents et motivés placés sous la houlette de l'entraîneur général (« le coach »), **Jonathan HAUSEMONT**, et pour les jeunes de **Jean-Pierre CARPENTIER**.

En ce qui concerne les jeunes nous avons comme objectif de continuer à les faire progresser pour qu'ils puissent évoluer au niveau supérieur, mais également leur inculquer les valeurs de ce sport.

L'équipe seniors A évoluera la saison prochaine en D4 et a pour objectif de monter en D3

L'équipe seniors B évoluera la saison prochaine en D6 et a pour objectif de monter en D5

Nous souhaitons d'ici 2 à 3 saisons avoir une équipe jeune dans les catégories U6/U7, U8/U9, U11, U13, U15 et U17.

Nous recherchons pour la saison prochaine des joueurs dans les catégories U6/U7 - U8/U9 - U12/U13 - U15/U16 - seniors mais également des dirigeants.

N'hésitez pas à vous rapprocher du club si vous êtes intéressé.

Le mot du Président

Quelle fierté d'être président de cette belle et grande famille du Football Club d'Anor.

Par ce petit mot, je tenais à remercier toutes les personnes grâce à qui le FCA se porte bien. Bien sûr les éducateurs, les parents sans eux nous ne pourrions rien faire, les supporters qui chaque dimanche viennent nous encourager, les joueurs qui s'investissent, la municipalité qui nous met à disposition des équipements performants, un homme en particulier, Jonathan HAUSEMONT, qui depuis son arrivée voilà 6 années n'a fait que faire grandir le club. Sans oublier mon ami Jean-Pierre CARPENTIER qui est devenu notre intendant.

Vive le football, vive le FC d'Anor !

COMPOSITION DU STAFF TECHNIQUE

Président

Bernard BAILLEUL

06 85 18 60 27

Coach équipe seniors

Educateur des U15

Jonathan HAUSEMONT

06 78 99 89 90

Educateur des U13

Grégory NEUMOHR

06 29 78 28 48

Educateur des U8/9 et U6/7

Alain LOISEAU

06 38 81 74 06



Boulangerie-Pâtisserie Au plaisir du goût

Depuis le 3 janvier, ce sont Christelle et Christophe FAGLAIN, actifs entrepreneurs de plusieurs adresses comme à Wignehies ou Mondrepuis, qui ont repris l'affaire.

Chaque établissement possède son four, ce qui garantit l'excellence d'une bonne baguette faite maison. Deux emplois ont également été créés, deux vendeuses, Ludivine LORIETTE et Céline DAMIENS, vous accueillent chaque jour **du mardi au samedi de 7h30 à 13h et de 15h à 19h et le dimanche de 7h30 à 13h. L'établissement est fermé le lundi.**

Pour votre plaisir : boulangerie, pâtisserie, viennoiserie. Vous y trouverez forcément de quoi vous satisfaire les papilles !



Gîte de groupe Au contrebandier

En décembre 2022, Sandrine et Jean François Jouniaux ont ouvert un nouveau gîte de groupe sur Anor dans une ancienne grange entièrement restaurée et transformée.

Ce nouvel espace spacieux, situé rue de Momignies, peut accueillir jusqu'à 15 convives.

Composé de 6 chambres, de plusieurs salles de bain, d'un vaste séjour, d'un bain nordique, ce nouvel hébergement touristique offre une prestation de grande qualité.



L'Élisée Dernier café du village

L'Élisée : le dernier café du village est aussi une véritable brasserie traditionnelle où le chef vous en met plein les papilles.

Le 15 décembre 2022, le bar-tabac « Les Frangines » devenait « L'Élisée », Mickael Sortais et Audrey Parent en sont les nouveaux gérants.

Originaires du territoire, Mickael et Audrey tenaient absolument à reprendre un commerce du secteur. Le café d'Anor était pour eux le lieu idéal.

Au-delà de l'activité de café et tabac, le couple a ouvert une véritable brasserie traditionnelle à l'étage où il est possible d'y manger le midi et le soir (voir les horaires ci-dessous).

D'une capacité d'une trentaine de couverts, le chef vous reçoit dans une ambiance chaleureuse et vous propose une carte variée de plats frais et locaux avec un excellent rapport qualité prix. C'est de la cuisine du coin comme il aime le préciser ! Le développement de cette brasserie a permis la création d'un emploi. Dernièrement Mickael et Audrey ont souhaité renouveler le mobilier de terrasse afin d'améliorer l'accueil des clients.

Dernier café de la commune, ce lieu est un véritable lieu de vie et de lien social.

Les gérants, dynamiques et accueillants, nous réservent de beaux projets pour l'avenir !

Rappel des horaires de l'établissement : Ouverture de 7h à 20h du lundi au dimanche (sauf le mercredi toute la journée et le dimanche midi)



La commune d'Anor se mobilise

Retour du frelon asiatique dans le Nord : tout ce qu'il faut savoir
Qui dit arrivée du printemps dit aussi retour d'une espèce invasive sur nos terres : le frelon asiatique.

Arrivé en France en 2004, le frelon asiatique connaît une expansion fulgurante ces dernières années. Sa présence nuit gravement aux autres espèces nécessaires à notre écosystème.

Véritable problème de sécurité publique et de préservation de la biodiversité, le frelon asiatique est à prendre très au sérieux.

Pourquoi trouve t'on le frelon asiatique dans le Nord ?

C'est une espèce invasive qui, comme d'autres, est arrivée involontairement par importation dans notre pays, et malheureusement le Nord n'y échappe pas. Depuis deux ans, le frelon s'est vraiment installé sur nos terres et pullule d'années en années. Plusieurs milliers de nids ont été recensés dans les Hauts-de-France.

Comment le reconnaître ?

Cet insecte fait partie de la famille des guêpes, mais il est beaucoup plus gros et beaucoup plus foncé qu'une guêpe classique. Il est majoritairement noir avec une bande orange et un liseré jaune sur l'abdomen ainsi que des pattes jaunes.

Quel danger représente-t-il pour la population ?

C'est un insecte dangereux, il peut être agressif et ses piqûres mortelles pour certaines personnes. Les nids sont installés dans des endroits aussi bien urbanisés qu'isolés. En cas de dérangement du nid (bruit, mouvement...), une attaque de frelons peut être dangereuse pour l'Homme. Il est classé en catégorie 2 des espèces invasives.

Est-il nuisible aux abeilles ?

Le frelon est insectivore : il mange des autres insectes utiles à notre biodiversité (les guêpes, les abeilles, les bourdons, les papillons...). Les abeilles, qui représentent 90% des insectes pollinisateurs, sont particulièrement menacées. Les frelons font des vols stationnaires devant les ruches et dès que les abeilles sortent, ils les attrapent et les emmènent pour les manger. En quelques jours, ils peuvent décimer une ruche. Dans ces conditions, les abeilles ont du mal



à se reproduire et les colonies s'affaiblissent. Porter atteinte aux insectes, c'est porter atteinte à notre biodiversité tout court.

A quoi ressemble le nid du frelon ?

Au début du printemps, les frelons construisent leur nid primaire pour que la reine ponde ses petits. C'est un nid de la taille d'un melon souvent positionné sous un abri, sous un porche... Ensuite, les frelons migrent dans un rayon de 300 à 500 mètres, dans des nids beaucoup plus gros, pouvant aller jusqu'à un mètre de diamètre ! Ils sont souvent implantés à la cime des arbres et difficilement accessibles.

Quelles actions mettre en place pour lutter contre le frelon asiatique ?

Faire de la prévention et de la communication auprès du grand public pour sensibiliser les gens. On ne pourra pas éradiquer d'un coup cette espèce invasive. Par contre, il est possible de mettre en place des pièges sélectifs aux abords de leur ruche pour ne piéger que le frelon et pas les autres espèces. Piéger la fondatrice de la ruche, c'est éviter une nouvelle ruche l'année suivante. Enfin, la destruction des nids reste l'action la plus efficace mais cela doit impérativement être fait par des professionnels.

Que faire si l'on repère un nid ?

Il faut signaler le nid à sa commune et surtout ne pas intervenir directement car c'est très dangereux. Chaque commune décide ensuite des actions à mettre en place.

La commune d'Anor a décidé par délibération d'accompagner les particuliers en participant à la destruction des nids de frelons asiatiques en 2023.

Cette participation est de 50% du coût TTC plafonné à 50€

Les modalités de l'aide financière :

- Facture de l'année attestant la destruction d'un nid de frelons asiatiques, établie par un professionnel qui devra pouvoir justifier :
 - > D'un agrément pour l'application de produits antiparasitaires à usage agricole
 - > D'une assurance de responsabilité civile professionnelle ...

La commune d'Anor procédera au versement de l'aide financière, sur présentation du dossier complet.

- Précisons que la Mairie fera intervenir le spécialiste sur le domaine public et chez un particulier (à ses frais) qui n'interviendrait pas malgré la dangerosité du nid.

École Maternelle
Les P'tits Loups
Création d'une terrasse



Création d'une clôture amovible
École le Petit Verger



Entretien des
fossés dans
le cadre d'une
programmation



Etang de Milourd
Aménagement d'un accès Pompier

Local technique
Rue Péri
Aménagement de
différents espaces
professionnels
Salle de convivialité



Parc Despret
Entretien régulier
des espaces verts



Rue de Milourd côté Rue d'Hirson
Rénovation totale des 2 trottoirs



Rue de Momignies
(parking du Stade)
Création d'un parterre
de plantations
persistantes



Sécurité Rambarde
d'accès PMR Salle des
Fêtes Robert Dubar



création
d'un trottoir
1^{ère} phase
Bordurage



Passerelle
du Parc Despret
Remplacement
de tous les bois



Réfection totale de la Passerelle
du Parc Despret

Show des Fashion Dance - Ducasse de Printemps
Dimanche 14 août 2022



Carnaval des enfants
organisé par la Municipalité
14 février 2023



Remise des diplômes de la médaille d'honneur du travail
Organisée par la Municipalité - Lundi 1er mai 2023



Randonnée en hommage à Michel VANDERPLANCKE
Organisée par le Syndicat d'Initiative d'Anor et du pays d'Oise



Parcours du cœur
Organisé par le Syndicat d'Initiative d'Anor et du pays d'Oise
Dimanche 21 mai 2023



Fête de la musique



Balade familiale à vélo
Organisée par le SI d'Anor et du Pays d'Oise - Lundi 29 mai 2023



Fête de la randonnée
Organisée par le Syndicat d'Initiative d'Anor et du Pays d'Oise
22 et 23 juin 2023





Réception Fête des mères

Organisée par la Municipalité d'Anor
Vendredi 02 juin 2023



Journée des débutants

organisée par le Football Club Anorien
288 jeunes présents sur la pelouse d'Anor
Mai 2023



Fête de la musique

Organisée par la Municipalité d'Anor - Vendredi 16 juin 2023



28^e Festival Mondial de Musiques et de Danses Folkloriques

Organisé par Festiv'Anor - 24 et 25 juin 2023

ANOR Plage

8 > 16 JUILLET
de 14h à 19h

SAMEDI 08
14H OUVERTURE DE LA PLAGE (Fermeture exceptionnelle à 18h)
15H SHOW FASHION DANCE
18H CONCERT JOLY JAZZ - "Nali et Central Park West Quartet" (Jazz)

DIMANCHE 09
17H CONCERT - "Jérôme et fleurs" chantent la chanson française

VENDREDI 14
17H CONCERT - "Youry" sosie de Kendji Girac
20H CONCERT - "The Cocktails"
22H RETRAITE AUX FLAMBEAUX - A l'espace François Mitterrand
23H GRAND FEU D'ARTIFICE

INITIATION A LA DANSE
Du 9 Au 16 de 15h à 16h

Venez découvrir l'univers de CAP FUN
SPECTACLE FINAL AVEC VOS ENFANTS - **Dimanche 16 juillet à 16h**

Tout le programme détaillé et horaires sur www.anor.fr




DUCASSE D'ETE

DU 12 AU 16 AOÛT 2023

CONCERTS :

- Samedi 12** à 17h
"Coco Champagne" Chante la Chanson Française
- Dimanche 13** à 17h
"David Alexandre" Fait son show
- Mardi 15** à 17h
"Gino" Chante Eros Ramazzotti

BROCANTE du 15 Août
8h-18h Place du 11 Novembre
Organisée par le Football Club Anorien
1€/m - Réservation au 06.85.18.60.27

CONCOURS DE PÉTANQUE
Rdv à 14h au Parc Despret

En juillet	En Août
Dimanche 2	Mercredi 2
Dimanche 23	Dimanche 6
Dimanche 30	Mercredi 9
	Dimanche 13
	Lundi 14
	Mercredi 16

Tous nos concours sont en DF
5€/joueur - Prix selon inscriptions




Animations & festivités à venir...

Vendredi 14 juillet 2023

de 9h à 17h au local du CMFA
(Ancienne école du Point du Jour)
Porte-Ouverte du Club de Modélisme Ferroviaire d'Anor

Jeudi 24 août 2023

Journée à BERCK-SUR-MER
Organisée par la Municipalité et le CCAS d'Anor

Samedi 02 septembre 2023

de 8h à 18h Place du 11 novembre
Brocante organisée par l'Amicale des Sapeurs Pompiers d'Anor

Samedi 16 septembre 2023

Le Village enchanté Organisé par Les Compagnons de la Neuve Forge

Dimanche 17 septembre 2023

de 10h à 19h Rue du Roi Albert 1^{er}
Rodéo de voitures sur piste organisé par le Rodéo Car Club d'Anor

Dimanche 24 septembre 2023

de 8h30 à 16h
Salle des Fêtes Robert Dubar d'Anor
5^e Bourse aux souvenirs militaires organisée par l'UNC Section d'Anor



JOLY JAZZ
Du 7 au 16 juillet

13 destinations • 20 artistes • PRIX LIBRE

7/7 Ferrière-la-Petite 8/7 Anor • Écomusée Fourmies 9/7 Blageon • Sains-du-Nord
12/7 Bavay 13/7 Maubeuge 14/7 Aulnoye-Aymeries • Landrecies 15/7 Recquignies •
Musverre 16/7 Assevent • Le Val Joly

JIM MURPLE MEMORIAL - UKULÉLÉBOBOYS - MANASWING - NALI - CENTRAL PARK WEST QUARTET
ZAZUZAZ - NORTH SWING - DAPHNÉ SWAN - ARAPONGA - MISTER LOVE SEXTET EXPERIENCE
THE HODOO-TONES - SWING ME BABY - SOLAR SHIP - LA VEUVE CLINQUANTE - LA DESCARGA DEL NORTE - DEVERA - LE CIGANO QUARTET - LOUIS AGUILAR - PLAGE ÉROTIQUE - NA!

Programmation et actu du festival sur www.jolyjazzfestival.com
Bougez Rock, 13 rue du Progrès 59800 Maubeuge - 03 27 53 73 77 - contact@bougezrock.com - Société d'organisation de spectacles PLATEAU 41002 00000

